

Conseil d'administration du 18 octobre 2021

Collège Porte du Médoc - PAREMPUYRE

25 personnes présentes. Le quorum (16) étant dépassé, la séance est ouverte à 17h35.

1- Volet administratif/financier :

► Taux de participation aux élections

37% pour les enseignants

57% pour les personnels non enseignants

40% pour les parents d'élèves

► Installation des différents conseils et commissions 2021-2022

► Règlement intérieur du conseil d'administration – voir document annexe: Le décret n°2020-163 du 21/12/2020 a simplifié le fonctionnement du Conseil d'administration. L'ordre du jour est maintenant fixé par le chef d'établissement. La commission permanente est recentrée uniquement sur sa fonction délégataire. De ce fait, M. le Principal propose que la Commission permanente ne soit pas constituée pour 2021-2022.

Le règlement intérieur du CA modifié est adopté à l'unanimité (25)

► PV du CA précédent : adoption à l'unanimité (25)

► Autorisation recrutement personnels de droit privé (3 contrats PEC) : contrats de 20h chacun au sein de l'équipe des personnels de service (insertion, retour à l'emploi).

Arrivée de Mmes Desré et Jacomet.

Pour à l'unanimité (27).

► Concession de logements : 3 logements (2 F3 et 1 F4) chef d'établissement et agent gestionnaire logés par NAS ; un autre en convention de type COP.

Pour à l'unanimité (27).

2- Présentation par les conseillers départementaux des projets de nouvelle sectorisation à la rentrée 2022 et de construction du nouveau collège de Parempuyre :

La carte scolaire est fortement modifiée à partir de la rentrée 2022, en lien avec l'ouverture du nouveau collège du Pian-Médoc :

Les élèves entrant en 6^e, 5^e et 4^e habitant les communes de Macau et de Ludon seront scolarisés respectivement au collège d'Arsac et au collège du Pian-Médoc, soit environ 350 élèves en moins pour le collège Porte du Médoc (effectifs actuels de 980 élèves). Les 3^eme terminent leur scolarité à Parempuyre. Dérogations possibles pour les fratries. Questionnement également sur les LV2.

A la rentrée 2023, le transfert touchera l'ensemble des niveaux, de la 6^e à la 3^e (environ 420 à 430 élèves de moins par rapport aux effectifs actuels).

Le collège Porte du Médoc sera reconstruit sur site de la rentrée 2023 à la rentrée 2025, avec une capacité d'accueil de 700 élèves et des équipements sportifs supplémentaires prévus dans l'enceinte du collège, possiblement ouverts aux associations municipales hors temps scolaire.

Un collège provisoire modulaire de capacité 600 sera construit sur une parcelle rue de Ségur à Parempuyre pendant la durée des travaux (2 années scolaires).

Questionnement sur les transports vers les établissements de la nouvelle carte scolaire. Les lignes de transport scolaire seront mises en place par la Région, compétente en la matière.

Questions par rapport aux élèves qui viennent au collège avec les bus TBM notamment la ligne 76. Aménagements ?

Questionnement sur les horaires actuels d'ouverture du collège et sur la journée continue. Réflexion à mener.

3 - Volet pédagogique et éducatif :

► **Conseillers départementaux jeunes élus** : Maëlle Bidart 5D / Kenzo Phu 4B

► **Conseil école collège et cycle 3** :

Une rencontre de cadrage IEN/CPC/Chefs d'établissement a eu lieu le 28 septembre dernier. La 1^{ère} réunion du CEC se tiendra le 6 janvier au collège de Parempuyre. Des conseils de cycle (concertation pédagogique par groupes de travail) se tiendront par la suite, sur les objectifs communs entre écoles et collège : 1- enrichir le vocabulaire par des pratiques langagières soutenues / 2- développer la fluence (en lien avec la fiche-action n°1 du nouveau projet académique « Mieux prendre en compte la difficulté scolaire »).

Un travail en commun spécifique en lien avec le programme pHARe (lutte contre le harcèlement) va être initié avec l'école Jean Jaurès de Parempuyre – les deux établissements font partie du niveau 1 de ce programme pour 2021-2022 et 2022-2023.

Arrivée de M. Feytout.

► **Programme de l'AS 2021-2022** :

Objectif licenciés : 20% des effectifs de l'établissement comme en 2019-2020

Activités proposées : Badminton / tennis de table / escalade / double dutch / aviron / Raid, bike and run, course d'orientation, VTT, tir à l'arc, canoé.

Tous les mercredis après-midi (13h30 – 15h30/16h) pour les entraînements et les compétitions.

Animations annexes comme la vente de tee-shirt et de chocolats + sortie envisagée en fin d'année

La Mairie de Parempuyre soutient les activités de l'AS en versant traditionnellement une subvention.

Cotisation AS : 22€ à l'année pour toutes les activités.

Programme approuvé à l'unanimité (28).

Départs de MM. Huguet.

► **Séjour en Normandie** :

Présentation du projet pédagogique centré sur la 2^{nde} Guerre mondiale et du budget initial – voir document annexe

250€ maximum pour la participation des familles : Pour à l'unanimité (27)

Vote pour le choix du voyageur (Vefe) : Pour à l'unanimité (27).

► **Rapport annuel de fonctionnement** - voir document annexe

Avis favorable à l'unanimité.

4- Questions diverses : Parents d'élèves RPEP

► Intervention sur les addictions d'une association agréée (Addiction France), intervention de 1h à 2h, organisée par les parents et intégrée dans le programme du CESC de l'établissement.

Quelles addictions, quels niveaux ? Egalement conférence pour les parents ?

► Harcèlement sur les réseaux sociaux : Les parents s'inquiètent de l'augmentation du phénomène. Un flyer de sensibilisation sera envoyé à toutes les familles via l'application « la-vie-scolaire ». Le programme pHARe dans lequel le collège s'est engagé englobe bien évidemment la question du cyberharcèlement.

► Cantine scolaire : Un débat a lieu sur la qualité des repas fournis (avis divergents). Les représentants des élèves présents soulignent leur insatisfaction et le fait que les surveillants leur laissent un temps de repas trop réduit. M. le Principal rappelle les contraintes importantes de la demi-pension avec plus de 900 élèves à faire déjeuner quotidiennement en deux services et les règles Covid à appliquer. Grâce à l'engagement de tous, cela se passe bien et consigne va être rappelée aux AED d'être un peu plus souple sur le temps de déjeuner.

La secrétaire de séance

S. Andrau

Le président du CA

P. Roquejoffre